

PROCES VERBAL

(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Patricia LUCAS, Laetitia MAILHE, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Coralie RAMBAUD, Béatrice VALADE.

Absents excusés : Laurent BAUDIN qui donne pouvoir à Denis THIBAUT, Nicolas CAQUINEAU.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Remboursement de frais.
- Avenant au marché de travaux de la halle du port.
- Décision Modificative au budget communal.
- Transport scolaire : remboursement des frais d'inscription aux familles.
- Actualisation de la convention signée avec Les Astérides.
- Sydev : Remplacement d'un luminaire au lieu-dit « La Petite Cabane ».
- Sydev : Convention relative aux travaux d'effacement de réseaux dans la rue St Pient.
- Décision concernant le prix d'achat de l'ancienne usine SIECO.
- Décision concernant le terrain multi-sports.
- Modification de la composition de la commission « cantine ».

Informations diverses :

- Le point sur les travaux en cours.
- Le point sur les affaires scolaires.
- Le point sur les animations.

Questions diverses.

Mr Christian GANTEIL est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2023.

1) Délibérations à prendre :

➤ Remboursement de frais :

Mme Bernadette DENIS ayant quitté la salle, le conseil municipal accepte de lui rembourser la somme de 46.98 € correspondant à des achats qu'elle a effectué pour le 14 juillet.

Le conseil municipal accepte de rembourser à Mme Brigitte DENIS, la somme de 40.60 € correspondant à la duplication de clés pour l'association « Foyer Rural ».

➤ Avenant au marché de travaux de la halle du port :

Le conseil municipal entérine à l'unanimité les avenants ci-après :

Lot 1 : Av 3 : « Terrassement- VRD- Gros-œuvre » : BATIREAL : + 2 313.79 € HT qui porte le montant du marché à 190 535.15 € HT.

➤ Transport scolaire : remboursement des frais d'inscription aux familles :

Mr le Maire rappelle la décision du conseil municipal de rembourser les familles utilisant le transport scolaire pour les enfants qui vont à l'école publique de Maillezais.

Le conseil municipal entérine à l'unanimité la liste des enfants utilisant le transport scolaire pour l'année 2023-2024 et s'engage à rembourser 75 € par enfant.

➤ **Actualisation de la convention signée avec Les Astérides :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions de la convention de gestion dans laquelle une clause a été ajoutée : en cas d'annulation de commande due à une grève ou fermeture d'école exceptionnelle ne permettant pas d'assurer les 145 jours annuels de prestation, une facturation forfaitaire de 33.13 € TTC quotidienne sera mise en place pour couvrir les charges fixes de la SARL LES ASTERIDES ». Cette convention présentée par la société « Les Astérides » concerne la restauration scolaire de septembre 2023 à juillet 2024.

De plus, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition d'augmentation du prix des repas de 10.44 % à partir du 1^{er} janvier 2024 ce qui porte le prix actuel de 5.65 € à 6.24 € ttc.

Le conseil municipal envisage une répercussion de cette augmentation sur les prix des repas facturés aux familles.

➤ **Sydev : Remplacement d'un luminaire au lieu-dit « La Petite Cabane » :**

Mr le Maire fait savoir que la législation impose la suppression des luminaires de type « boules » avant 2025. De fait, il convient de programmer le remplacement du luminaire concerné, situé à La Petite Cabane.

Le conseil municipal entérine la proposition du sydev, pour la somme de 3 338 € dont 835 € à la charge de la commune.

➤ **Sydev : Convention relative aux travaux d'effacement de réseaux dans la rue St Pient :**

Mr le Maire fait part des propositions financières qu'il a reçu du SYDEV concernant les travaux d'effacement de réseau qui vont avoir lieu dans la rue St Pient, rue de la Mare et Cité du Pavé :

Le montant des travaux d'effacement du réseau s'élève à 340 389 € dont 99 720 € sont à la charge de la commune.

Le montant des travaux d'éclairage s'élève à 67 580 € dont 28 160 € sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal accepte ces propositions et autorise Mr le Maire à signer les conventions.

➤ **Décision Modificative au budget communal :**

Le conseil municipal entérine à l'unanimité les ajustements suivants :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	6 300,00	
204 / 2041824 / OPNI	Autres établissements. - Bâtiments et installations	2 000,00	
23 / 2313 / 79	Constructions	25 200,00	
204 / 2041824 / 86	Autres établissements. - Bâtiments et installations		10 000,00
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	500,00	
012 / 6413	Personnel non titulaire 1	2 800,00	
023 / 023	Virement à la section d'investissement	23 500,00	
	Total	60 300,00	10 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
013 / 6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	2 800,00	
73 / 73223	Fonds départemental des DMTO pour les communes. de - de 5000 hts	8 000,00	
74 / 741121	Dotations de solidarité rurale (DSR) des communes	6 000,00	
74 / 744	FCTVA	2 000,00	
74 / 74718	Autres	8 000,00	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	23 500,00	
	Total	50 300,00	0,00

➤ **Décision concernant le prix d'achat de l'ancienne usine SIECO.**

Mr Ménadier ayant refusé la vente du site au prix de 150 000 € comme décidé lors de la précédente réunion, le conseil municipal propose de faire une nouvelle offre au prix de 155 000 €.

➤ **Décision concernant le terrain multi-sports.**

Mr le Maire rappelle l'historique de ce dossier, il détaille son financement et demande au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite ou non de ce projet :

- Financement accordé par le Département de la Vendée pour la somme de 20 000 €

- Financement accordé par l'Agence Nationale du Sport pour 43 127 € soit un total de 63 127 €.
 - Financement attendu de la Région pour la somme de 3 959.90 €.
- Soit un total d'aide qui s'élève à 70 % du montant HT des travaux, alors que le plan de financement élaboré initialement prévoyait une part d'autofinancement de 20 %.

Le conseil municipal, conscient que ce projet est attendu par la population depuis environ un an et qu'il a un réel intérêt communal, accepte la réalisation du terrain multi sports et des agrès annexes.

➤ **Modification de la composition de la commission « cantine ».**

Après avis favorable du conseil municipal, Mme Laeticia MAILHE intègre cette commission.

2) Informations diverses :

- Le point sur les travaux en cours :

- a) Agrandissement du salon de l'esthéticienne : les peintures sont en cours. Le chantier suit son cours normal.
- b) Maison des Jeunes : des matinées « peinture » sont prévues les 1^{er} et 8 octobre avec la participation des jeunes.
- c) Les quatre défibrillateurs sont en service. Il reste à prévoir une réunion de sensibilisation auprès du public et finaliser la signalétique. En aparté, il est proposé de baptiser le stade du nom d'un joueur victime d'une crise cardiaque en jouant au foot.
- d) La réserve incendie est posée, elle sera remplie par un agriculteur voisin à qui nous rembourserons la facture d'eau.

- Le point sur les affaires scolaires :

La Rentrée scolaire :

- 14 élèves sont inscrits au RPIC Maillé-Maillezais dont 11 utilisent le transport scolaire.
- 54 élèves sont inscrits à l'école privée St Pient dont 51 utilisent le restaurant scolaire.

Projet de rapprochement des écoles du secteur sous forme de RPI :

Lecture du courrier réponse de Mr Christian HENRIET, Maire de St Pierre le Vieux, qui accepte la création d'un RPI Maillezais-Maillé-St Pierre à condition que toutes les classes soient regroupées à Souil. Réponse qui ne satisfait pas l'ensemble des parties prenantes et qui ne résout pas le problème d'un manque généralisé d'effectifs dans un avenir proche que ce soit dans le public comme dans le privé.

Le Restaurant scolaire :

- Mr le Maire, après concertation avec ses adjoints fait savoir qu'il a répondu négativement à une famille de Maillezais qui avait demandé à bénéficier du tarif communal.
- Le contrat de Mme Amrouche a été renouvelé ; elle est présente 3 jours par semaine pour aider à l'encadrement.
- Des travaux de mises aux normes doivent être programmés à la suite du contrôle des services sanitaires départementaux : l'entreprise Bonnaud-Dufour sera contacté à ce sujet. (Le chiffrage du compteur du stade et de la maison des jeunes pourra être prévu en même temps).
- Une réunion de rentrée est prévue le mardi 26 septembre dans la salle polyvalente pour les familles et les encadrants.

Jeunesse :

- Junior Association : la signature de la convention avec Le Kiosque, initialement prévue le 4 octobre est reportée à une date ultérieure. Une association partenaire devra se porter volontaire afin de parrainer cette nouvelle association communale.

- Le Point sur les animations estivales :

- a) Le 14 juillet : très réussi avec l'aide des jeunes et de l'ogec. De bons retours de participants et de spectateurs. Cependant, des dysfonctionnements avec l'entreprise Mille-Feux ont été constatés cette année, notamment du matériel manquant. L'année prochaine, il est prévu une mise en concurrence avec d'autres entreprises.
- b) Les conviviales : succès tout au long de l'été. Beaucoup d'éloge pour l'emplacement sous la halle malgré le manque d'eau et d'électricité : à prévoir, ainsi que le bâchage du pignon en cas de mauvais temps.
- c) Le cinéma de plein air : Record du nombre de spectateurs cette année.
- d) Les toiles exposées : ont été appréciées et donnent un bon rendu de la manière dont elles ont été posées. Elles seront enlevées après le 30 septembre, jour de la présence d'un groupe d'avirons et de l'association « Vivre le Vie ».
- e) Arrivée de Jérôme Gaboriau : qui fut très content de l'accueil qui lui était réservé. Un article de presse a été réalisé à ce sujet.

- Affaires diverses :

Dossier CURAUDEAU/COMMUNE : litige lié au cimetière : le tribunal administratif de Nantes a statué sur ce dossier le 11 juillet : la requête de Mme Curaudeau est rejetée.

Problèmes de chats errants : Après avoir pris contact avec la Fondation 30 millions d'amis, nous n'avons pu obtenir de convention de partenariat en raison d'un trop grand nombre de demandes. Nous renouvèlerons notre demande en 2024.

Achats et Ventes de terrains régularisés chez le notaire : Achat des terrains de la famille MARIE + Achat du délaissé BOURGOUIN/CROSNIER + Voirie de la Cité du Pavé. Vente d'un terrain en limite de Vix à Mr GUILLON.

Le route de Millé, composée de nombreux propriétaires, pourrait être intégrée dans la voirie communale après un long travail commun entre le géomètre et le service du cadastre.

Séismes de juin 2023 : En réponse aux nombreuses interrogations des personnes sinistrées : nous attendons toujours une réponse de la Préfecture.

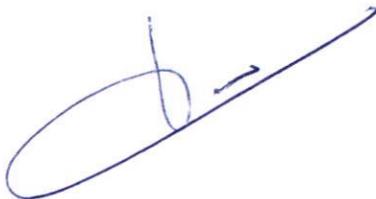
3) Questions diverses :

- La Joséphine : Mr Denis Thibault fait savoir qu'une marche sera organisée le 7 octobre au profit d'Octobre Rose. Des précisions seront diffusées auprès de la population après la réunion d'organisation programmée le 18 septembre.
- Sécurité Routière : Mme Béatrice Valade constate l'absence d'un miroir à la sortie du lotissement sur la rue de la Fraignais ce qui a entraîné un accident. Mr le Maire fait savoir que le miroir a été commandé et qu'il sera posé rapidement. Mr Thibault émet un avis défavorable sur la pose de ce miroir sur le réverbère en place.
- Mr Roger Praille fait savoir que l'afflux de bateaux dans le port entraîne une pagaille monstre et des problèmes d'accostages et des problèmes de stationnement le long du ponton. Concernant les véhicules et les remorques, il est proposé de nettoyer l'ancien dépôt afin de créer des stationnements supplémentaires.
- Mme Patricia Lucas demande où en est la création d'une plateforme béton de l'annexe pour la pose de containers poubelles : en réponse, le marquage au sol est réalisé.
- Mme Lucas rappelle qu'il faut prévoir la végétalisation de la place du port. Voir avec Les Jardins de l'Autise et le Parc.
- Mme Lucas fait savoir que des pêcheurs passent par l'Aqueduc pour venir pêcher sur le halage de St Nicolas : prévoir la fermeture de ce halage par la pose de bloc de pierres.
- Mme Bernadette Denis rappelle qu'elle sera absente durant une semaine à partir du 28 septembre mais qu'il faudra prévoir une réunion de préparation de l'arbre de Noël ainsi qu'une réunion concernant la bibliothèque.
- Mme Laurette Charrier fait part de dépôts sauvages récurrents.
- Il est signalé que les travaux de curage et d'égoutage du Contrebooth de Vix vont démarrer prochainement.
- La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le jeudi 12 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Le Secrétaire de séance,

Christian GANTEIL.



Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

